



## Représentativité des syndicats en France : **La CFDT serait passée devant la CGT ?**

Le cycle électoral de 4 années destiné à mesurer la représentativité des organisations syndicales s'est achevé au 31 décembre 2016.

Ces résultats agrégés au scrutin concernant les salariés des TPE établissent la représentativité des organisations syndicales **pour les salariés du privé** sur la période de janvier 2013 à décembre 2016.

En agrégeant les résultats, la CFDT arrache donc 26,37 % des voix **dans le seul privé**, juste devant la CGT avec 24,86 %. Cela suffit à certains pour mener une campagne sur de faussaire dans les médias : "tournant historique", "tremblement de terre", etc.

C'est un système très étrange qui agrège les résultats des élections des Institutions Représentatives du Personnel, dans des conditions variables sur une période étalée sur quatre ans.

C'est tout le contraire d'un scrutin direct et sincère.

Le ministère du Travail lui-même indique que seulement 60% des salariés ont eu la possibilité d'exprimer un vote au cours de la période (janvier 2013 à décembre 2016).

De plus, la transmission des résultats de ces élections est organisée par les employeurs eux-mêmes : le « favoritisme patronal » a donc tout loisir de s'exercer à tous les stades de ces opérations.



*Alors même si à la CGT, on a l'habitude des coups bas médiatiques, rétablissons tout de même la vérité :*

Pour autant, la CGT ne peut se satisfaire de ce résultat et tirera analyse de ces résultats.

La CGT aura à cœur de toujours mieux représenter les salariés dans leur diversité.

C'est donc une invitation pour toute la CGT à être encore plus présente, plus accessible, auprès de tout le salariat, quelles que soient les catégories sociales...

**Peut-être qu'un jour il faudra se reposer la question de revenir à un scrutin de représentativité globale tous les 4 ou 5 ans, qui aurait le mérite d'être clair, direct, national et contrôlable démocratiquement.**



### Syndicat CGT du Conseil départemental 44

3 Quai Ceineray – CS 94109 - 44041 Nantes Cedex 1

Bureaux : Immeuble Germaine TILLION

26 Bd Victor Hugo – 44200 Nantes

Tel : 02 51 17 23 96 – Mail : [syndicat.cgt@loire-atlantique.fr](mailto:syndicat.cgt@loire-atlantique.fr)

Site Internet : [cd44.reference-syndicale.fr](http://cd44.reference-syndicale.fr)